L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 30 JUILLET 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Une Grocerie de première classe dans le deuxième district. S'adresser à Catalogne, No 71 rue Decatur. 30juil 1?

A vendre—Un beau piano Playel, en bargain. $175. On peut le voir au magasin de Philip Werlein, 135 rue du Canal. 28juil—3t

A DAMS, 107 rue Baronne, près Poydras. Vêtements complets teints $2.50; nettoyés, $1.75. Satisfaction garantie. 25juil—6f

A louer ou à vendre—Une ferme cultivée en jardin potager, en plein rapport; paroisse Jefferson, rive droite du Mississippi. S'adresser à Edouard Drouet, au bureau de R. Milliken, 135 rue Gravier, N. O. 18juil—

Tombes à vendre—Nouveau cimetière St-Louis à $225 $250 et plus. MM. KURSHEEDT & BIENVENU, 114 rue du Camp. 30mai—2m

Avis aux Créanciers.

G. J. Rathe vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,922—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de G. J. Rathe et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par G. J. Rathe, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30juil—30 aout 4 8

Vve Laura N. Mische vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,062—Divison D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Vve Laura N. Mische et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 juil—22,27,31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No. 18,285—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 4e jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas. D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
3 juillet—3f en 30 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lydia Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,228—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles les comptes présentés par P. S. Wiltz jr, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
28 juil—28 1 6 août

Succession de W. J. Castell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,964—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28, 1, 6 août

Succession de David Newhart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,394—Division D—Attendu que Mme Vve David Newhart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Newhart décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—août 4 8

Succession de William Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,380, Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Gordon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juil—24 28 août 1

Succession de Ann Farmer Hesse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 9,947 Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Irvine, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juil—24 28—1er août

Succession de Fred A. Blanks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,150—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau présentés par Mme Veuve Fred A. Blanks, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 juil—27 31—5 août

Succession de Mme Mary Walsh, femme décédée de John C. Sullivan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,387—Division B—Attendu que Patrick Joseph Walsh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Sullivan, sa femme décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23 27—1er août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17,892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut ici enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle se fasse payer du John H. Weydig la somme entière de ma cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.
Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McDONNEL, Sous-Greffier.
27 juillet—27 août 15 sept 15

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Leonard Fash Agent, vs. Veuve Ellen Johnson.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 10,759.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le LUNDI, 9 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30juil—30—août 4 9

W. C. Harrison vs. Israel B. Keefe.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10,740—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St. Charles et Carondelet, SAMEDI, 7 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 juil—28—1, 7 août.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE H.,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 10 AOUT 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureaux de valeur.—Tableaux, Coffre-fort, etc., et aussi 16 barils de mélasse.

Scannell & Lafaye vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,935—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 9 août 1886, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A 10 heures A. M., au local No 136 rue Gravier—
Un fort lot de meubles de bureaux de valeur et installations, tableaux, etc, incluant un coffre-fort, etc., d'après un inventaire enregistré.
Et à 1 heure P. M., sous le hangar (Sugar Shed) sur la Levée, entre les rues Bienville et Conti:
16 barils mélasse (marque Florissant.)
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28—aout 3,7,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil du vapeur neuf, en fer, à passagers et fret et construit en Angleterre,
ESTEBAN DE ANTUNANO,
avec son grément, appareil, mobilier, etc., cabines magnifiques et luxueusement décorées, somptueusement meublées, le tout en parfait état, Dans l'affaire de

C. de Murietta & Cie vs La Compania Mexicana de Navigacion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 16,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Le vapeur "Esteban de Antunano", avec tout son grément, appareil, ameublement, etc., mouillé dans le fleuve Mississipi, en face du marché français, au delà du débarcadère du bac à vapeur du 2me district.

Le dit vapeur étant parfaitement décrit d'après le certificat des constructeurs.

Le dit vapeur a été construit en Angleterre, à Sunderland, dans le comté de Durham, en 1884; il a un propulseur dit screw propeller; deux ponts, deux mâts, le grément d'une goelette, une proue éliptique, construction à crampons [clincher], n'a pas de galeries, a un aigle à la proue, est en fer.

Dimensions.	Pds.	Dix.
Longueur de la proue à la poupe,	276	5
Largeur principale,	36	4
Profondeur du pont de tonnage au plafond du milieu du vaisseau [midship]	24	9
Noms et adresse du constructeur James Laing, Deptford Yard, Sunderland.		
Le No officiel du tonnage ——— le tout marqué sur la courbe du bau principal [main beam].		

Tonnage.	Tonnes.
Tonnage, sous pont de tonnage.	1630.41
Clos ou espaces au-dessus du pont de tonnage, s'il en est, savoir:	
Espace sous le pont.	95.22
Gaillard d'avant	45.01
Chambres du conseil	24.96
Autres espaces entourés (s'il en est) les nommant chambre de carte [Chart House]	8.18
Total	1803.78
Déduction à faire pour l'équipage	75.81
	1727.97

Renseignements additionnels pour steamers:

Déduction pour l'espace requis pour le fonctionnement du propulseur (soit 37|100 ou 32|100 ou tel que mesuré)	Tonnes. 577.21
Longueur de la chambre des machines	Pds.—Dix 54 0
Machines	Nombre de machines. Deux
Puissance combinée (estimée puissance en chevaux	250
Description des machines.	Surface composée à condensation.
Construction anglaise ou étrangère	Anglaise.
Date de construction	Sept. 1884
Par qui construit	George Clark
Diamètre des cylindres	39 et 74
Jeu du piston	45
Tonnage enregistré (après déduction pour l'équipage et espace pour le fonctionnement du propulseur dans le steamer	1150.76

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—30—juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bernard Laporte vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,285—En vertu d'un ordre de vente, daté du 20 juillet 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le SAMEDI, 31 juillet 1886, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Tout le contenu et installations du magasin de marchand de papier et de livres consistant en un grand lot assorti d'articles de bureau, papier, livres et autres articles appartenant à ce genre d'affaires, au local No 124 rue Royale.
Le tout conformément à un inventaire.
La dite vente sera faite en block.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 24 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et articles de ménage.

Mme S J. Logan vs Mme M. L. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,114—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 31 juillet 1886, à 2 heures p. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Tous les meubles et contenu du local No 708 rue St Charles, en cette ville comprenant un ameublement de salon, tables avec marbre, bureau, porte-musique, tables avec cadres élégants, stores, tapis Bruxelles, rugs, table à extension, buffet, étagères, service à thé, poêle pour la glace, berceuses, chaises recouvertes en étoffes élégantes, glaces avec fond en cuir et en rotin, lounges, etc., cinq ameublements complets en noyer pour chambres à coucher et articles en général pour ménage; le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20juillet—20,24,28 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Charles C. Gaines, Fred Jordy et William Heyl vs. leurs créanciers et les créanciers de Chrles C. Gaines consolidés—No. 18,367 Division D—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frédérick Jordy et William Heyl, insolvables, soit tenue et convoquée pardevant Joseph Devonshire notaire en cette ville, en son étude, No. 20 rue Charles LUNDI, le 23me jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic en remplacement de John G. Gaines, décédé, et que Henry Renshaw, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21juillet—3f en 30j—9 23 août

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 11e jour de mai 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après: Mme Jennie Lockhart vs. R. T. Downing, son mari.—No 17,417.—Division E.

Sur motion de W. F. & D. C. Mellen, avocats de la plaignante, et sur production des preuves à l'appui de sa demande; la loi et l'évidence étant en sa faveur.—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 19 avril 1886 soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Jennie Lockhart et contre le défendeur R. T. Downing, son mari, décrétant une séparation de propriétés entre ladite plaignante et son dit mari et une dissolution de la communauté d'acquets et de gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné que le défendeur paie les frais du procès.
Jugement rendu le 11 mai 1886.
Jugement signé le 17 mai 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22e jour de juin, de l'an mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juil—1f par sem

Avis à qui de droit.

Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, District supérieur, paroisse d'Orléans, 77 rue Carondelet—Nouvelle-Orléans, 19 Juillet 1886.

Attendu que les tableaux des taxes d'Etat de l'année 1886 ont été déposés au bureau de l'annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans et qu'une copie m'en a été remise, je, James D. Houston, percepteur des taxes d'Etat du District supérieur de la paroisse d'Orléans, conformément aux dispositions de la section 25 de l'acte No 77 de 1880, donne ici avis que les taxes de l'année 1886 sont accusées dans ces tableaux en mon bureau et en celui de l'annotateur des hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues dès à présent, qu'elles seront délinquantes le 31me jour de décembre 1886 et qu'à partir du 1er janvier 1887 jusqu'à leur vente, elles seront sujettes à un intérêt comme suit: Propriétés immobilières, 1 pour cent par mois; propriétés mobilières, 3 pour cent par mois (sections 40 et 52 de l'acte 96 de l'année 1882), conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis une fois la semaine pendant trois semaines et son affichage à la porte d'entrée de la salle où siégera la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, sont, d'après la loi, tout ce qui est exigé à l'endroit de chaque contribuable et de toute personne intéressée. Les contribuables sont donc invités à immédiatement acquitter leurs taxes pour s'éviter un intérêt et des frais à payer. Afin de faciliter l'expédition des affaires, ils sont requis de se munir de leurs reçus de taxes de l'année 1885.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes du District Supérieur.
20 juil—20,25,29 3août

ANNONCE JUDICIAIRE.

40 Actions du Fonds-Capital du Daily City Item.

Succession de Mark F. Bigney et Elmira E. Hall, sa femme, consolidée.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No 17,762.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 31 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la dite Cour, en date du 18 juin 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Quarante (40) actions du fonds capital du "Daily City Item", conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant avant transfert.
30 juil—20,25,29,31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs Mme Gertrude Schwaner et époux et Mlle Amalia Matilda Schwaner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les numéros quatre et cinq et mesurant chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, le dit No quatre étant comme tel désigné lot numéro quatre sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé pardevant Jas Cohn, ancien notaire, le 25me jour d'avril 1867 et ledit lot mesure cinq étant comme tel désigné lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9me jour de novembre 1859, déposé pour référence à l'étude de W. H. Peters, ancien notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28 août 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levée.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Chas. Lanitte et al.—No 17,889.

J. A. Dufilho vs ses créanciers.—No 17,343.

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Lafitte & Dufilho.—No 18,266.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente dans le procès No 17,889 et de deux ordres de vente dans les procès Nos 17,343 et 18,266 respectivement, tous deux datés du 17 juillet 1886 et tous à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Chartres, Vieille Levée, et Toulouse, mesurant quarante deux pieds de face sur la rue St. Louis sur une profondeur de cent un pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par J. A. Dufilho, le 21 décembre 1866 de A. A. E. Quertin par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, enregistré au bureau du transfert, livre 94, folio 624.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, No 17,889.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20,27—août 3,10,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Leibe vs. Ernest Hebersmith, alias Hebersmith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,286—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 194, borné par les rues Melpomene, Prytania, Terpsichore et St Charles, mesurant trente six pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt huit pieds, étant le lot No 8.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6,13,20,27,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Geroge Sick vs. M et Mme C. Hermann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,930—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No treize, borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak, désigné par le numéro un d'après un plan de 2093 lots de terre dressé par N. S. Phelps, arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, ex-notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz, le dit lot mesure vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel sur cent vingt pieds entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20 27 août 3 10 17 21

Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District dans l'îlet borné par les rues Bayou Road et Tonti Rochblave et Columbus

La banque des Citoyens de la Louisiane vs N. M. Benachi.

Mme Anna B. Benachi exécutrice de N. M. Benachi; comme veuve en communauté et personnellement Pandia N. Benachi et autres héritiers de N. M. Benachi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 12,813—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 7 août 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y appartiennent, située dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Tremé dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues Tonti, Rochblave et Columbus. Laquelle dite portion de terre mesure, en pied français, cent trente-cinq pieds de face audit Chemin du Bayou sur le côté droit allant vers le Bayou St Jean, sur une profondeur de cinq cent quarante pieds, bornée sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Dumaine et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à la famille Beaulieu, étant la résidence dudit N. M. Benachi. Laquelle dite décrite propriété appartenant audit N. M. Benachi par achat qu'il a fait de John E. Holland et Mme Adélaïde C. Déjan, sa femme, par acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en date du 28 juin 1852.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juillet—7,14,21,28—août 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jules Janvry vs. Patrick Ronan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,180—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 17 août 1886, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre "R" dans l'îlet borné par les rues Preston, Market, Calhoun et la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme le Parc ou le Boulevard de l'Exposition, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face sur le dit Boulevard, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, d'après un croquis annexé à l'acte ci-dessous mentionné pardevant W. J. Castell, notaire.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre et sur la propriété qui y touche et bâties par le dit Ronan, et toutes les installations et dépendances y appartenant ou qui pourraient y appartenir.

Etant la même propriété que Patrick Ronan a acquise de Magdalena Goll, épouse de Peter Nab, conformément à un acte passé par devant W. J. Castell, notaire, le 6 juin 1884, enregistré au bureau des Aliénations, Livre 119, folio 579.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. Duffour vs. ses créanciers—No 18,404—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire F. Duffour soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Jules F. Meunier, notaire en cette ville, le JEUDI, 26me jour d'août 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit F. Duffour et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que James Timony, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
24 juin—3f en 26 août

Succession de Henry Bowman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,221—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Victorine Bowman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21juil—21,25,30

Succession de Charles C. Gaines, Fred Jordy & William Heyl vs leurs créanciers et les créanciers de Charles C. Gaines, consolidés.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,367—Division D—Attendu que James W. Gaines a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Charles C. Gaines, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 juil—21,24,31

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Magnifique emplacement à l'encoignure des rues Gasquet et Liberté.

Succession de Jaimé Piferrer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 18,090.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 août 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 juillet 1886, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Canal, Liberté et Franklin; lequel lot de terre forme l'encoignure et mesure 53 pieds 3 3|8 pouces plus ou moins de face à la rue Gasquet, sur 68 pieds plus ou moins de profondeur, et faisant face à la rue Liberté.

Ensemble une maison basse en briques de plusieurs chambres occupée comme un magasin d'épiceries, café et poste aux huitres; deux autres bâtisses à étage en bois ayant chacune plusieurs chambres, citerne, lieux d'aisance, &c., &c. Loué $47 par mois.

Pour plus de détails se référer au plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant; balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir l'adjudication.
14juil—14,24,31—7 14août.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre de valeur.

Succession de John B. Hyams—Dossier No 8506,
A l'encan avec des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 21 juillet 1886 Dossier No 8506, pour compte de la succession de John B. Hyams, à l'encan, il sera vendu—

Le cinquième (1|5) d'intérêt indivis dans un lot de terre numéro un de la section dix, et les deux tiers (2|3) du bas de la section huit, du township treize (13), sud du range onze (11) est, anciennement faisant partie de la paroisse de Jefferson, maintenant la ville de la Nouvelle Orléans.

Le tout approuvé par le voyer des Etats Unis en date du 4 juin 1836, conformément au plan ci-dessus par Edgar Pilie, ingénieur civil, en date du — juillet 1886, qui peut être vu à la salle d'encan.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an de la date de la vente, et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 juil—1,8 15,22 28 août

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième district.

Succession de Mme Eponine Guillet, décédée, femme de A. Montamat.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 6803.

A l'encan

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 31 juillet 1886, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 23 juin 1886 Dossier No 6803 pour compte de la succession de Mme Eponine Guillet, décédée, femme de A. Montamat, il sera vendu à l'encan.

Deux lots de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 3e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Urquhart, Marigny et Villere, désignés comme lots A et B et contigus l'un à l'autre, et mesurant:

Le lot A, 32 pieds de face aux Champs Elysées sur 174 pieds de profondeur, il est formé de tout le lot No 9 et d'une partie du lot No 16.

Le lot B, 32 pieds de face aux Champs Elysées sur 174 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, il est formé de tout le lot No 8 et d'une partie du lot No. 17.

Les mesures ci-dessus sont en plus ou moins entre lignes parallèles, conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville en date du 7 avril 1853.

Conditions—Comptant. Il sera payé 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel notaire aux frais de l'acquéreur qui devra en outre payer les taxes dues et exigibles en 1886.
30juin—30—juillet 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Conditions faciles.

Vente de partage de propriétés de valeur améliorées dans le Premier et Quatrième Districts.

Le magasin et la résidence à deux étages, Nos 518 et 520 rue Deuxième.

La résidence en bois à deux étages, No 105 rue Pleasant.

La bâtisse à un étage, No 76 rue Poeyfarre.

Succession de Charles Donnelly.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 16,696.
A l'Encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 août 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément au jugement de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans Division E rendu le 15 juin 1886 et signé le 21 juin 1886, Dossier No 16,696, pour compte de la succession de Chas Donnelly, il sera vendu—

1° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Baronne et Dryades, désigné par le No. 3, d'après un plan dressé par C. A. Hedden arpenteur daté le 10 septembre 1851 et déposé dans le bureau de T. O. Stark, notaire et d'après lequel le dit lot mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 102 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin et une résidence à deux étages avec une façade en briques élégante et connue comme les Nos 518 et 520 rue Deuxième et occupée par une grocerie.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Harmonie, Constance et Magasins, mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Pleasant, sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, ayant environ neuf chambres, citernes, etc., et connue comme le No. 105 rue Pleasant louée actuellement à raison de $18 par mois.

3° Un lot de valeur ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarre, Calliope, Camp et Magasins, d'après un plan de Louis Bringier, arpenteur, daté le 4 mai 1836, annexé à un acte daté le 25 mai 1886, passé pardevant D. L. McCoy, notaire, lequel lot mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Poeyfarre sur une profondeur de 132 pieds 7 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue comme le No 76 rue Poeyfarre.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et conformément à de récents plans dressés par Williams & Patton, arpenteurs, daté — juillet 1886.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, avec 7 pour cent intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les taxes dues et exigibles en 1886.

Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
7 juil—7,17,24,31—août 1 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Jolie résidence dans le Troisième District, faisant face à la rue Peters ou Levée.

Succession de Charles Kilshaw.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 17,672.
A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau, No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 14 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 5 juillet 1886, Dossier No 17,672, pour le compte de la succession de Charles Kilshaw, il sera vendu, à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée ou Peters, la propriété de A. Jaulet, rues Flood et Delaronde, et désignée par la lettre A, sur un plan annexé à un acte hypothécaire passé par devant Theo. Guyol, notaire, le 26 janvier 1876 et mesurant 67 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Levée ou Peters, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 456 pieds 10 pouces et 4 lignes sur un côté et 472 pieds 7 pouces sur l'autre côté. Et ladite portion de terre est composée de tous les lots originaux Nos. 8, 9, 25 et 26 et du No. 33 dans le fond des lots Nos. 13, 14, 15 et 16.

Les améliorations comprennent un cottage résidence en bois ayant 10 chambres, jardin, etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et conformément à un plan fait par Stewart et Hoffman, voyers, en date du — juillet 1886, qui sera exhibé à l'emplacement de la vente.

Conditions—Pas moins de $2500 comptant, et le reste s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit à raison de 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte contiendra la clause de non aliénation, et vendue sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige, en cas de procès ou vente pour en forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie dans l'acte de vente. L'acquéreur assurera les améliorations pour le montant de la portion à crédit et transférera la police au porteur des billets, et assumera en sus du prix de son adjudication, le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville de 1886.

Acte de vente pardevant Samson Levy, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.
13 juil—13,24,31—août 7 14.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard a été acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886 en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No. 96 approuvée 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel a été opérée la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque de déduire, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cars, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit:

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilie, sous voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881, annexé, pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire en cette ville, le 18 nov. 1881, et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt trois pieds de largeur à l'arrière sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St Joseph et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie le séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers, sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan de Pilié & Murray daté du 3 mars 1869. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de face rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur, et un terrain cent sept mesure dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité dans le bureau de l'ancien notaire Stark mesurant vingt un pieds quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt pieds onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds plus ou moins faisant face à la rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) sur cent douze pieds ou pouce, plus ou moins de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt voyer annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers notaire en cette ville le 25 octobre 1871, et mesurant dix huit pieds neuf pouces, deux pouces de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) dix neuf pieds de largeur à l'arrière, cent onze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue, et cent douze pieds deux pouces deux lignes de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue St Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre cinq et six sur un plan de C. F. Zimple, daté du 8 février 1835 et mesurant comme suit:

Le terrain numéro quatre environ vingt-un pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière le terrain cinq vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière. le terrain numéro six vingt un pieds onze pouces de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière le tout plus ou moins. Aussi le tout et séparément la machine, les appareils, installations et dépendances et tous les articles de propriété personnelle contenus dans la bâtisse érigée sur les terrains précédemment décrits et où s'exploite une raffinerie dont un état détaillé de l'inventaire est annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé devant Andrew Hero Jr. notaire de cette ville le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet précédemment décrit, borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St Joseph, Commerce et Julie désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilie, sous voyer de la ville sous la date du 30 septembre 1880 déposé pour que l'on s'y réfère au bureau de A. Hero Jr. notaire comme le plan No. 51. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Les terrains numéros un et deux mesurent chacun trente deux pieds huit pouces sept pouces de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée) trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds du côté du numéro un le plus près de la rue St Joseph cent onze pieds six pouces et sept lignes sur la ligne de division qui les sépare et [illegible] pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté du dit numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente deux pieds sept pouces de face à la rue Commerce trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une ligne de côté du dit numéro trois le plus rapproché de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté du dit numéro quatre le plus rapproché de la rue St Joseph. Ces lots composent un corps de portion de terre avec une façade de soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce où elle a une façade de soixante-cinq pieds deux pouces et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G. H. I. J. d'après un plan de P. Pilie enregistré au bureau de H. Lavergne, notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au [illegible] 1887 du dit Louisiana Sugar Refining Company, conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ci-dessus décrit, borné par les rues Peters anciennement Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie désigné comme lot numéro deux et mesurant au pied américain dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui la divise du lot numéro un et à peu près cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois le dit lot étant désigné par les mots propriété de Paul Tulane, sur un plan fait par A. de Armas député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné Andrew Hero Jr. notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr. notaire, en date du 21 mars 1883 en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre vingt six et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Bureau du Greffier: Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député Greffier.
24 juil—7,14,21,24 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No. 18,403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut.

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82 la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No. 96 approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.

Donc, maintenant que toutes personnes ici intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvées et homologuée. A cette vente de la propriété, ci-après décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'îlet 316, borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur. Il est assessé au nom de Benj. W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.
24juil—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

Presse à coton de valeur dans la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

Trois maisons en briques à deux étages
—ET—

Cottage en bois couverte en ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

Maisons en bois à un et deux étages au coin des rues Ste Marie et Religieuse.

Six cottages en bois au coin des rues St Andrew et Constance.

Résidence en briques à deux étages No. 53, Avenue Washington.

Cottage à doubles corps de logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

Trois terrains avec cottage au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

Résidence en briques à deux étages au coin des rues Carondelet et Philip.

Maison en bois à deux étages No 556 rue Carondelet.

Le cottage nouvellement bâti à double corps de logis No. 554 et 554 1|2 rue Carondelet.

L'ilet de terre de choix borné par les rues Washington, Sixth, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

Trois terrains de choix pour bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

Cinq terrains de choix pour bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.
Dossier No 16.667

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 14 août 1886 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 6 juillet 1886, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No 16,667, il sera vendu à l'encan

Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 1er district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désigné comme le lot No 32, et mesurant plus ou moins 320 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, ayant aussi une façade formant toute la façade du dit îlet sur la rue de l'Annonciation, entre Richard et Market.

AUSSI—Une autre portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet même, et qui a autrefois fait partie du dit primitif No 34 et mesurant 5 1|2 pouces de face à la rue Richard sur 93 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur du côté qui regarde la rue Annonciation, cette portion de terre [illegible] la portion de terre en question comprend la propriété connue sous le nom de

"Planters' Press Yard",

et sera vendue sujette au privilège [illegible] son achat par Robert Abbott [illegible] d'une somme de quinze cents dollars ($15,000).

Quatrième District.

2° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 30 borné par les rues Rousseau, Jackson, Josephine et Peters, désignée par la lettre A, et mesurant 2 pieds de face à la rue Jackson, sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages couvertes en ardoises connues comme les Nos 19, 21 et 23 rue Jackson; elles ont chacune 6 chambres, une citerne, deux lieux d'aisance, un hangar, etc., rapportant environ $42 de loyer par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 30 borné par les rues Jackson, Peters, Josephine et Rousseau, désigné par la lettre B et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson 25 pieds de largeur dans le fond sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Peters une première profondeur rue Jackson de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, et de là se prolonge en angles droits vers la rue Rousseau, et de nouveau à 6 pieds 4 pouces, enfin avec une nouvelle profondeur de 31 pieds 11 pouces 3 lignes jusqu'à la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, connu comme le No 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, une citerne, un hangar, des lieux d'aisance, etc., avec tuyaux à gaz dans toute la maison. Cette propriété rapporte un loyer de $15 par mois.

4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Religieuse, St Andrew et Rousseau, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Religieuse et Ste. Marie et mesurant 87 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 144 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Religieuse et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 2 et 5 pieds 3 pouces de large dans le fond, où il est aussi borné par le dit lot No 2, le lot No 2 mesure 27 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, une même largeur dans le fond où il est borné par le lot No 7, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1|2 lignes sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Rousseau, le divisant du lot No 8 et, sur la ligne de côté opposée le divisant du lot No 1 il a une première profondeur de la rue Ste Marie de 120 pieds puis il court à angles droits vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et puis il a une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 4 1|2 lignes jusqu'à sa ligne de fond et la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en plusieurs maisons en bois à un et deux étages citernes, hangars etc. occupées comme magasins, résidences et rapportent $54 par mois.

5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Josephine, Laurel, St André et Constance, désigné par le No 33 mesurant 40 pieds 0 pouces de face à la rue Constance, 40 pieds 9 pouces de large dans le fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue St André, et formant le coin des rues Constance et St André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis, connues comme les Nos. 178 à 188 de la rue St André et ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison, citerne, etc., et rapportant environ $37 par mois pour toutes.

6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St Thomas, désignés par les Nos 1 et 2 le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington, 32 pieds et 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Chippewa de 100 pieds et 5 lignes et une profondeur sur ligne du côté opposé, le divisant du lot No 2 de 100 pieds, le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages connue comme le No. 53 Avenue Washington ayant un corridor, 7 chambres, gaz et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers, cour pavée, etc.

7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sixième, Washington, St Thomas et Chippewa, désignée par la lettre "E" de l'îlet No 58, et mesure 35 pieds, 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connus comme les Nos. 46 et 48 rue Washington et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 3 citernes, lieux d'aisance, hangars, etc., et rapportant $19 par mois.

8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5, les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa.

Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et rapporte $15 par mois. Les lots 2 et 5 sont vacants.

9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, îlot borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson, et portant les Nos 1, 2 et 3 et contigus. Ils mesurent comme suit: Le No 1 forme l'angle des rues Carondelet et Philippe, et a 33 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade rue Philippe, 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2, et 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent sur le terrain No 1, d'une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, citerne, auvents, etc. Elle est louée jusqu'au 1er octobre 1886 $25 par mois. Sur le terrain No 2, il y a une maison en bois à deux étages, portant le No 556 rue Carondelet; elle a 6 chambres, citerne, etc. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, couverte en ardoises, portant les

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

Nos 554 et 554 1|2 rue Carondelet, elles ont 6 chambres, citerne, auvent, et gaz de chaque côté dans toute la maison, cour carrelée, etc., elles rapportent chacune $20 par mois et sont louées à bail jusqu'au mois d'octobre 1886.

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No. 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28 inclusivement, et mesurant comme suit: Les terrains de 1 et de 22 à 28, inclusivement, (8 terrains) sont contigus, le terrain No 1 formant le coin des rues Washington et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia, les terrains 2, 3 et 28 mesurent chacun 30 pieds 0 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Washington et 128 pieds de façade et de profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit: Le terrain No 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et une ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade rue Sixième sur une profondeur et façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 5 ou 6 chambres citerne, etc. Elle est louée comme vacherie à $12 par mois avec privilège de 3 mois d'avis pour la possession. Le hangar extérieur et 1|2 de l'écurie appartiennent au locataire.

Sixième District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Constance et Laurel désignés par les Nos 16, 17 et 18, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 5 lignes de face rue Austerlitz sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrains de choix pour y bâtir.

12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel désignés par les lettres A, B, C, D et E du carré d'îlet No 175. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz sur une profondeur de 150 pieds le tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux limites intérieures des terrains A, B, C et D.

Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D ayant 2 chambres citerne et auvent. Chaque maison rapporte $6 de loyer par mois.

13° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Valence, Baronne, Cadiz et Carondelet désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'îlet No 459. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Deux terrains de choix pour y bâtir chemin coquillé et gaz devant, sont en ce moment très demandés et un voisinage hautement apprécié.

14° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet le même que le précédent, portant les Nos 23 et 24. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ces terrains sont les débris de briques et de une maison à deux étages détruite par un incendie, murs en bon état, un bon site pour y construire. Le tout de ces dites mesures sont plus ou moins d'après les plans de Williams et Patton architectes et voyers et peuvent être vus à la vente.

Conditions—Un quart ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en paiements égaux à 1, 2 et 3 ans avec 7 0|0 intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, les billets de crédit seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées, avec hypothèque spéciale et lien du vendeur, et les clauses usuelles de 5 0|0 pour frais d'avocat en cas de poursuite, l'assurance et le transfert des polices et toutes les autres clauses de garantie usuelles du notaire, [illegible] les taxes dues et exigibles en 1886, au prix de leurs enchères, et feront un dépôt en argent comptant de 10 0|0 sur les lieux pour lier les ventes.

Les [illegible] aux acquéreurs du 1er septembre 1886.

Actes de vente par devant Andrew Hero Jr notaire No 17 Commercial Place aux frais des acquéreurs.
? juin—11 18 25—1 8 14août

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cuir, empeignes, articles pour cordonniers, [illegible]

Successions de John Keller et Elizabeth Keller son épouse consolidées—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C. Nos 9,321 et 18,317.

PAR B. ONORATO, Encanteur No 18 rue Bourbon—LUNDI 9 août 1886, à 10 heures 30 du matin, au local No 144 rue Chartres entre Toulouse et St Pierre, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé en date du 28 juillet 1886, je procéderai à la vente à l'encan des marchandises ci-dessus décrites, en lots au gré des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 juillet—4 7 8 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Propriété dans le Sixième District

Comptes ouverts, réclamations, etc

Dans l'affaire de [illegible] vs ses créanciers Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 18,170

Vente de Syndic

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 28 août 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon W. T. Houston juge de la dite Cour, date du 22 juillet 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite.

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Milan, Camp, Marengo et Baronne, [illegible] des deux rues Milan et Baronne et mesurant chacun 30 pieds sur Milan sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Baronne.

Aussi un lot de comptes ouverts, et de réclamations d'après un tableau.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Ben Ory notaire aux frais de l'acquéreur. Ce dernier paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 0|0 sera requis au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
24 juin—24 31—7,14 21 28 août

Succession de Louise Degalle, épouse de George Weppner

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 18,275.

PAR B. ONORATO, Encanteur—LUNDI, 2 août 1886, à 10.30 du matin, au local rue Quartier entre Frenet et Johnson, en vertu d'un ordre de la dite cour en date du 21 juillet 1886.

Il sera vendu un assortiment général de meubles de maison et autres effets le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
22 juil—22 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de valeur et désirables dans le Troisième District.

La maison à deux étages à l'encoignure des rues Washington et Bons Enfants.

La maison de la machine à pompe Babcock sur la rue Poète, entre Royale et Dauphine

Cottage double, No 505 rue Chartres.

Succession de Theodore Shultz

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 12,955.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 31 juillet 1886 à midi à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston juge de la dite cour, en date du 28 juin 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné comme le lot No 1 de l'îlet No 101 borné par les rues Bons-Enfants, Espagne, Washington et Morales et mesurant, au pied américain, 33 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Bons Enfants sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces et 4 lignes et de face à la rue Washington.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 8 chambres et plusieurs cabinets, galerie de côté, une cour briquetée, cuve, etc., et le gaz dans toute la maison. Cette propriété est avantageusement située soit pour résidence ou pour maison d'affaires, étant près du marché Washington, à proximité des écoles et des églises et de plusieurs lignes de chemin de fer; le chemin de fer Canal et Claiborne passe devant la porte.

2° Une portion de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Poète, Dauphine et l'avenue Lafayette, désignée comme le lot No 1, sur un plan de L. H. Pilié et mesurant conformément au pied américain 31 pieds 8 pouces de face à la rue Poète 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 75 pieds et 6 pouces sur la ligne la plus près de la rue Dauphine, 72 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Royale.

Les améliorations comprennent une bâtisse en [illegible] à un étage occupée par le "Babcock Fire Engine Co.", ainsi qu'un cottage à un étage couvert en ardoises, aussi occupé par la dite Babcock Co. lesquelles propriétés sont maintenant louées à raison de $15.00 par mois.

3° Un autre lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4, borné par les rues Chartres, Enghien, Royale et Poète ayant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison cottage double ayant 4 chambres et cuisine de chaque côté, lieux d'aisance, cuve, etc., et portant le numéro municipal 505 de la rue Chartres.

Cette propriété est maintenant louée à raison de $12 par mois chaque côté, faisant $24 par mois pour toute la bâtisse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant James Fahey notaire au frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30 juin—30—juillet 3 10 17 24 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Jolie maison-cottage double en bois,

No 168 rue Johnson, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Succession de Mme Zoé Dusseau, Veuve en premières noces de Charles Fortier, et en secondes de Wm F. Chapman

No 18,019.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur. Bureau 46 rue Royale, SAMEDI, 21 août 1886, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse d'encan St Charles rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1886, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et appartenances, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Johnson, Galvez, Ste Anne et Dumaine, désigné par le No 84 sur un plan de L. Bringier, voyer, en date du 20 juillet 1850, déposé dans le bureau de L. Feraud, ancien notaire en cette ville. Le terrain mesure—au pied français—30 pieds de façade rue Johnson sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une jolie maison cottage en bois à un étage et à deux corps de logis, chacun de ceux-ci ayant 2 chambres, aussi une cuisine à un étage en bois, ayant une chambre de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc. La propriété porte le numéro municipal 168 rue Johnson.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y en a, à un crédit de un an en un billet de l'acquéreur portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, lequel sera garanti par une hypothèque et le lien du vendeur sur la propriété vendue. [illegible] assumera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886, de même qu'il fera un dépôt de 10 0|0 au moment de la vente pour la rendre concluante.

L'acte de vente par devant J. F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.
17 juin—17, 24, 31—août 7, 14, 21

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Carrollton, (Septième District.)

Succession de Arthemise Trahan

Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division D—[illegible]

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—SAMEDI, 31 juillet 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles sous la Rotonde St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la dite Cour, date du 28 juin 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, carré d'îlet No 11[illegible] borné par les rues Leonidas, Jefferson, Troisième et Zimple, désigné par le No 11 et mesurant 50 pieds de façade rue Zimple sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant E. Dest Commagere, notaire aux frais de l'acquéreur.

Ce dernier paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 0|0 sera requis sur le lieu de la vente.
30 juin—juillet 3 10 17 24 31

PAR HOEY & O'CONNOR.

Propriétés foncières et actions à l'encan.

Succession de James Govan.

No 16,299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 7 août 1886, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 30 juin 1886 il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante à savoir

1° Deux lots de terre avec améliorations désignés comme Nos 1 et 2 de l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Genois et Telemaque.

2° Un îlet de terre désigné comme No 2064, borné par les rues Music, Arts, Humanité et Benefit

3° Un îlet de terre désigné par le No 1796, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Abondance et Agriculture

Et le même temps et au même endroit il sera vendu les actions suivantes:

Trois cent actions du capital stock de la compagnie d'assurance des Marchands

Conditions de la vente—Pour les actions, du comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières du comptant, les acquéreurs assumeront les taxes de 1886 et déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. Hero Jr., notaire.
6 juil—6 17 24 31—août 7

Propriétés foncières dans le Cinquième District, à l'Encan.

Jerry Mine et als vs Mark Mine et als.

No 17,754—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 7 août 1886 à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 29 juin 1886 il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante, à savoir—

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District désignés comme lots Nos 21 et 22 de l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Market et Monroe.

2° Un lot de terre avec améliorations à McDonoghville qui est le lot No 4 de l'îlet No 19 borné par les rues Decatur, DeArmas, Monroe et Madison.

Et le même jour à 2 heures P. M. dans le local No 20 rue Madison il sera vendu—

Un lot de meubles de maison.

Conditions de la vente—[illegible]

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Jas J. Woulfe notaire.
6 juillet—6 17 24 31—août 7

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Henry Montreuil vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 17,467.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—LUNDI 2 août 1886 à midi à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 17 juin 1886, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite ci-dessous, appartenant au dit débiteur, à savoir—

Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No. 313, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Dumaine et St Philippe, mesurant 33 pieds 3 pouces de face à la rue Tonti, sur 108 pieds 6 pouces de profondeur et une largeur dans le fond de 94 pieds 3 pouces, plus ou moins.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assume en le paiement des taxes de 1886 au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Duersn notaire public aux frais de l'acquéreur
29 juin—10 17 24 31 juillet

PAR MATHER & HOMES.

Actions d'assurance à l'encan

Succession de Charles Donnelly, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 16,696.

PAR MATHER ET HOMES—Warren Homes encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 août 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D date le 24 juillet 1886. Dossier No 16,696 pour compte de la succession de Charles Donnelly, décédé il sera vendu à l'encan—

SEPT ACTIONS du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Hibernia

UNE ACTION du fonds capital du New Orleans Insurance Association.

Conditions—Comptant.
27 juil—27 31 août 4 7

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

lettes.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, et Avenue de la Louisiane et rue Tchoupitoulas.
4 Coin des rues Tolédano et Magazin
5 Coin des rues Prytanie et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanie
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly[illegible] et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowerline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.